

N° : DE/44/4.1/18.07.2018-4

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 juillet 2018, après convocation légale reçue le 12 juillet 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Stéphane GARCIA (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Isabelle VINSTOCK (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, Mme Annie MILLET, Mme Fabienne THOMAS.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Les
 Sorgues du Comtat**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20180718-18072018_4-

Compte tenu des promotions internes et des prochains avancements de grades, il convient de créer les emplois correspondants.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Filière	GRADE(S)	CATEGORIE	Nombre postes	Durée hebdomadaire
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	5	TC
Technique	Adjoint technique principal de deuxième classe	C	10	TC
	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	C	5	TC
	Agent de maîtrise	C	3	TC
	Agent de maîtrise principal	C	2	TC
	Technicien	B	3	TC

- d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants.

Le Conseil Communautaire,

Madame Maryline EYDOUX, Vice-Présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs du personnel communautaire,

DECIDE de créer les postes énumérés ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :